

Rapport du Président

Séance publique du
jeudi 8 décembre 2022
N° CD-2022-5-8-8
N° applicatif 4871

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Résumé : L'économie mondiale continue de subir les conséquences de la guerre en Ukraine, et notamment de fortes tensions sur les prix et sur les marchés de matières premières. Ainsi la croissance projetée pour 2023 est attendue à un faible niveau (maximum 1%).

Sous l'effet de la dynamique de TVA prévue par le gouvernement en 2023, les recettes de la Collectivité européenne d'Alsace pourraient connaître une progression de +4,7% par rapport au BP 2022. Cette progression est toutefois en trompe l'œil puisque, compte tenu de l'inflation, les ressources de la collectivité reculent en réalité en valeur réelle. Par ailleurs, en cas de récession, nous pourrions connaître l'«effet ciseaux» entre hausse des dépenses (du revenu de solidarité active -RSA- notamment) et baisse des recettes. Dès 2023, le gouvernement anticipe également une baisse de l'ordre de -10% du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Ce contexte financier oblige la Collectivité européenne d'Alsace à s'inscrire dans une trajectoire de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En 2023, la Collectivité européenne d'Alsace continuera de s'engager pour accompagner les transitions sociales, économiques, éducatives et énergétiques à travers la déclinaison de ses 7 priorités politiques qui sont la protection de l'enfance, l'accompagnement des publics fragiles, le retour à l'emploi et à l'activité des bénéficiaires du RSA, l'investissement dans la jeunesse, la mobilité, le rayonnement de l'Alsace et la transition énergétique. Ces 7 priorités et nos actions politiques s'organisent dans le cadre d'un partenariat renforcé avec le bloc local et l'ensemble des forces vives du territoire. Servir ces

politiques publiques constitue un cap dans notre action au quotidien, et sont le ferment de l'engagement de nos agents aux côtés des Alsaciennes et des Alsaciens.

Pour 2023, à l'aune de la crise énergétique et climatique que nous traversons, la Collectivité européenne d'Alsace entend également centrer son action autour d'un objectif central : rendre le service public alsacien durablement résistant aux chocs. Il s'agit de mettre la sobriété et la résilience au cœur du fonctionnement de notre collectivité à travers la déclinaison de 4 axes, à savoir, offrir un Service public alsacien de qualité, sécuriser les besoins de la vie courante de nos concitoyens et préserver un environnement sain, soutenir la dynamique de chaque territoire de l'Alsace et faire rayonner notre région.

Dans un contexte social et sociétal national complexe, les ratios financiers de la Collectivité européenne d'Alsace demeurent solides. Fin 2022, le niveau de la dette s'établira à 601 M€, en diminution par rapport à 2021 (690 M€). La Collectivité européenne d'Alsace profitera également d'une dynamique renforcée des produits de TVA, dans le prolongement du remplacement du produit de CVAE en une fraction de TVA. Il s'agit d'une revendication de l'Association des départements de France consacrée par le gouvernement dans son PLF pour 2023.

Ainsi la Collectivité européenne d'Alsace est en capacité de soutenir l'effort d'investissement et d'absorber la hausse des dépenses obligatoires imposées par le contexte économique (hausse des matières premières, du prix de l'énergie, de l'alimentation).

Dans un contexte géopolitique et macro-économique incertain, tant au niveau international que national, la Collectivité européenne d'Alsace confirme pour 2023 et les années suivantes son engagement pour soutenir les Alsaciennes et les Alsaciens, en agissant pour accompagner les crises sociales, économiques et énergétiques et pour engager les transitions d'avenir.

Pour 2023, à l'aune de la crise énergétique et climatique que nous traversons, la Collectivité européenne d'Alsace entend centrer son action autour d'un objectif central : rendre le service public alsacien durablement résistant aux chocs, qu'ils soient énergétiques, climatiques, économiques, géopolitiques, ...

Il s'agit de mettre la sobriété et la résilience au cœur du fonctionnement de l'administration de notre collectivité en en faisant une priorité planifiée pour irriguer l'ensemble de nos politiques publiques. Ce plan de sobriété énergétique doit aboutir à des résultats attendus pour nos agents comme pour nos usagers, à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité de vie au travail et le maintien d'un service public proche, simple, humain et préservé grâce à une maîtrise de la dépense publique.

Cette ambition passe par une gestion rigoureuse permettant de préserver les bons ratios financiers de la Collectivité européenne d'Alsace, afin que notre collectivité puisse conserver des marges de manœuvre pour agir dans les années à venir. Il s'agit des orientations financières de la collectivité depuis sa création au 1^{er} janvier 2021 : veiller à une sobriété des charges courantes et disposer des ressources nécessaires pour répondre aux besoins et aux crises, en particulier celles qu'il est impossible d'anticiper et qui se succèdent à un rythme effréné depuis trois ans (plan de relance post crise COVID, soutien exceptionnel aux réfugiés Ukrainiens, plan en faveur du pouvoir d'achat, flux migratoire en progression, explosion du coût de l'énergie, ...).

Cette capacité d'action est traduite dans le futur budget 2023 par un accent mis sur plusieurs axes de travail, à savoir la qualité de notre service public et de l'accueil des usagers, la préservation de notre biodiversité et l'accès aux besoins fondamentaux nécessaires à la vie quotidienne de nos concitoyens, notre rayonnement et nos actions de proximité pour soutenir nos partenaires.

Concernant plus particulièrement les dépenses d'équipement, la Collectivité européenne d'Alsace dispose d'un programme d'investissement prévisionnel de près de 3,3 Mds€ sur 10 ans décliné par secteurs d'interventions qu'il conviendra d'affiner dans un plan pluriannuel d'investissement (PPI) à la fin de l'année 2022/début de l'année 2023.

1,5 Md€ seront consacrés à nos investissements d'avenir durant la mandature avec une priorité donnée aux opérations en faveur de la sobriété énergétique et la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables. En effet, pour répondre aux enjeux climatiques, énergétiques, sociaux, éducatifs et de mobilité, il faut que notre collectivité fasse le choix de l'investissement dans des infrastructures résilientes et répondant à de hautes normes environnementales.

Ainsi, à ce stade de la construction budgétaire, le budget global 2023 se situerait à plus de 2 Mds€, avec un volume financier consacré à l'investissement de 300 M€.

Deux ans après sa création, ces orientations budgétaires marquent la volonté des élus de continuer à affirmer la culture alsacienne, l'humanisme rhénan pour développer un service public alsacien qui soit proche des habitants, efficace, plus humain et résilient. Elles ancrent des priorités fortes pour répondre à la fois aux préoccupations d'aujourd'hui et aux défis de demain. Cette vision à double temporalité induit une gestion rigoureuse et des ambitions d'efficience de l'action publique.

SOMMAIRE

1. Le contexte économique : un ralentissement de l'économie mondiale et le retour de l'inflation	6
1.1. L'environnement macro-économique et le cadrage financier national ...	6
➤ Un ralentissement de l'économie mondiale.....	6
➤ Le retour de l'inflation.....	6
➤ Le resserrement monétaire de la Banque centrale européenne (BCE)	7
➤ Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023–2027 et le projet de loi de finances pour 2023.....	8
1.2. La situation de l'Alsace	9
➤ Un taux de chômage en reflux et des indicateurs de l'économie alsacienne encourageants	9
➤ Un nombre de bénéficiaires du RSA redevenu inférieur à la situation avant crise sanitaire	10
➤ Un marché immobilier toujours dynamique mais des perspectives de ralentissement au niveau national en 2023	10
2. La Collectivité européenne d'Alsace s'engage pour un service public alsacien qui résiste aux crises	12
2.1. Axe 1 : Un service public de qualité.....	12
➤ Le déploiement du Service public alsacien	12
➤ Garantir une qualité d'accueil pour nos usagers à tous les âges de la vie	13
➤ Une action publique attentive à développer des mobilités durables et garantir une production d'énergie suffisante d'énergie renouvelable.....	13
➤ Donner un avenir aux enfants en danger et en souffrance	14
2.2. Axe 2 : Accompagner les défis de la vie courante et préserver notre environnement.....	14
➤ Une Collectivité européenne d'Alsace engagée dans la mise en œuvre d'une stratégie environnementale forte.....	14
➤ Préserver notre environnement.....	15
➤ L'accès aux besoins fondamentaux de la vie courante des Alsaciens.....	16
2.3. Axe 3 : Accompagner la dynamique de chaque territoire d'Alsace.....	18
2.4. Axe 4 : Faire rayonner l'Alsace	19
3. Des actions possibles grâce à notre gestion efficace	21
3.1. Des recettes de fonctionnement qui restent à un niveau élevé (+82 M€ ; +4,7%)	21
➤ Le dynamisme des ressources fiscales soutenu principalement par la dynamique de TVA	21

➤ Les recettes des solidarités.....	22
3.2. Des dépenses de fonctionnement en hausse pour répondre aux urgences sociales et humaines.....	23
➤ Des dépenses en hausse sous l’effet de mesures nationales et de la conjoncture économique.....	23
➤ Les allocations individuelles de solidarité.....	23
3.3. Une capacité d’autofinancement au service de l’ambition d’investissement de l’Alsace.....	24
3.4. Des investissements ambitieux à hauteur de 300 M€ en 2023 pour concrétiser une PPI de 3,3 Mds€.....	25
3.5. Un niveau d’endettement sécurisant	25
➤ La dette est maîtrisée	25
➤ La capacité de désendettement	26
➤ Diversification de la stratégie de financement.....	27

1. Le contexte économique : un ralentissement de l'économie mondiale et le retour de l'inflation

1.1. L'environnement macro-économique et le cadrage financier national

➤ Un ralentissement de l'économie mondiale

Selon les dernières projections de l'OCDE, la croissance mondiale devrait ralentir pour atteindre un niveau de croissance annuelle de +2,2% en 2023, contre +3% en 2022 et +5,8% en 2021, soit un rythme inférieur à celui projeté avant le début de la guerre en Ukraine.

Les principaux facteurs de ralentissement de la croissance mondiale s'expliquent par :

- Les répercussions de la guerre et les conséquences des vagues d'infections par le COVID-19 qui affaiblissent la croissance et créent des tensions à la hausse sur les prix, en particulier de l'énergie et des produits alimentaires ;
- Le resserrement généralisé des politiques monétaires à travers la hausse des taux d'intérêt pour tenter de juguler l'inflation ;
- Un accès plus compliqué à l'emprunt qui freine le dynamisme des marchés immobiliers ;
- Le ralentissement de la consommation privée et de l'investissement des entreprises en raison de l'érosion du revenu réel disponible des ménages, le faible niveau de confiance des consommateurs et les prix élevés des produits énergétiques.

La croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait ralentir en 2022 comme en 2023 dans la plupart des économies du G20. Ainsi le taux de croissance annuelle du PIB devrait s'établir à +0,5% aux Etats-Unis et à +0,25% dans la zone euro en 2023. En Europe, la plupart des économies connaîtront une croissance faible au second semestre 2022 et au premier semestre 2023. A court terme, des baisses de production sont attendues dans la zone euro compte tenu des freins à la consommation liés à la baisse des revenus réels et des perturbations sur le marché de l'énergie.

Le gouvernement français prévoit dans le PLF pour 2023 une progression du PIB de +2,7% en 2022 et de +1% en 2023. Le Haut Conseil des Finances Publiques juge cette prévision « un peu élevée ». Les estimations de la Banque de France de septembre 2022 porte, en effet, sur un scénario de référence avec une croissance de PIB à +0,5%, puis +1,8% pour 2024. Les tensions sur les marchés de l'énergie, notamment du gaz, vont impacter les finances des entreprises, des ménages et de l'Etat français, malgré des mesures de soutiens budgétaires parmi lesquelles la suppression graduelle de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la mise en place d'un bouclier tarifaire, la revalorisation du SMIC, ... Par ailleurs, l'activité en France serait freinée avec la hausse des taux d'intérêt et les prix de l'énergie, le ralentissement de l'investissement des entreprises et des ménages, et des échanges commerciaux et un emploi salarié marchand non agricole au ralenti.

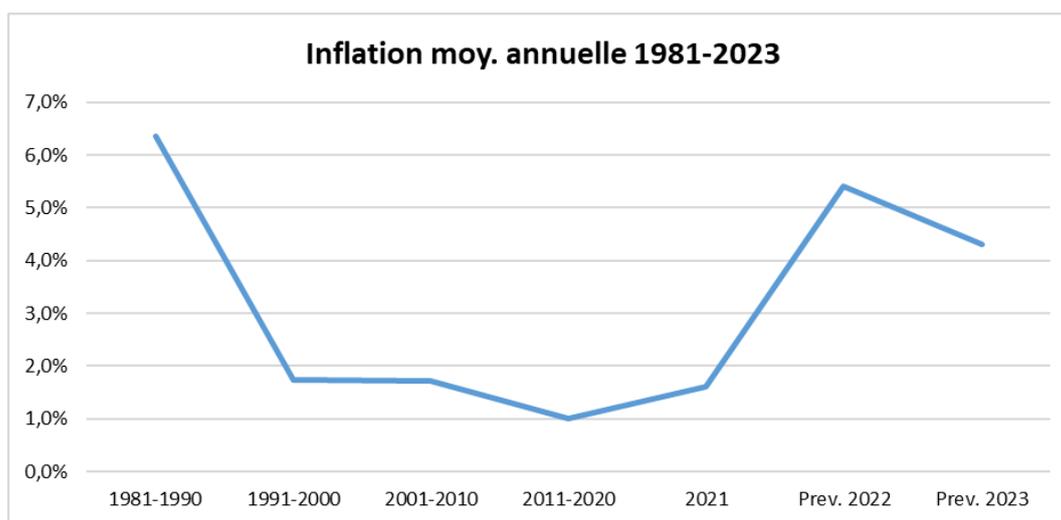
A partir de 2024, la Banque de France fait l'hypothèse d'une reprise de la phase d'expansion économique, une fois passé le pic des tensions sur les prix des matières premières et sur l'approvisionnement en énergie, ce qui porterait la croissance à +1,8 % en 2024.

➤ Le retour de l'inflation

La guerre en Ukraine a entraîné une hausse substantielle des prix de l'énergie et de l'alimentation, alors que des tensions inflationnistes étaient déjà perceptibles dans tous

les pays depuis 2021 en raison des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement résultant de la crise de la COVID-19.

Le niveau d'inflation a atteint +9,1% en juin 2022 aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, soit les niveaux les plus élevés depuis 40 ans. En France, après un taux d'inflation de +0,2% en 2020, l'inflation a repris à +1,6% en 2021. Elle est estimée à +5,4% pour 2022 et projetée à +4,3% en 2023, soit des niveaux inconnus depuis les années 1980. Il faut remonter à l'année 1985 pour trouver un niveau de hausse des prix supérieur à +5%.



Le retour de l'inflation a des conséquences majeures sur la trajectoire financière des collectivités territoriales puisqu'elle agit positivement sur les recettes de production (produit de TVA allouée, taxe sur les assurances, ...), mais peut être aussi négative face aux ressources figées non indexées sur le niveau d'inflation (DGF, DCRTP, FNGIR, attribution de compensation, ...) et sur le niveau des charges (énergie, dépenses de personnel, tarification des établissements sociaux et médico-sociaux, soutien aux satellites, ...).

Dans son avis sur le PLF pour 2023 déposé en septembre, le Haut conseil des finances publiques considère que la prévision d'inflation du gouvernement pour 2022 (+5,3%) comme pour 2023 (+4,2%) est crédible.

➤ Le resserrement monétaire de la Banque centrale européenne (BCE)

La généralisation des tensions inflationnistes dans l'économie mondiale a conduit les autorités financières à relever leur taux d'intérêt à des niveaux plus élevés qu'initialement imaginé. Le différentiel de taux directeurs nationaux avec les Etats-Unis est une préoccupation dans les économies dont la monnaie s'est dépréciée par rapport au dollar au cours des derniers mois. A ce titre de nouveaux relèvements des taux directeurs apparaissent indispensables dans la plupart des grandes économies avancées pour réduire durablement les tensions inflationnistes.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE prévoit de continuer à augmenter les taux d'intérêt au cours des prochains mois, après une première hausse de 50 points de base en juillet 2022, de 75 points en septembre 2022 et de 75 points en octobre 2022 portant les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt à respectivement 2%, 2,25% et 1,5%.

Selon les projections, les taux directeurs devraient porter à +4,5%, +4,25% aux Etats-

Unis, à +4,5% au Canada, +4,25% au Royaume-Uni, à +3,6% en Australie et, dans la zone euro, la BCE devrait porter le taux directeur à +4% en 2023. Il s'agit du premier resserrement continu de la politique monétaire en vingt ans dans de nombreuses économies.

La Collectivité européenne d'Alsace pourra s'appuyer sur des dispositifs de financement innovants pour mobiliser de la dette à un coût qui reste maîtrisé en 2023, à savoir le contrat de financement conclu en octobre 2021 avec la Banque européenne d'investissement (BEI) pour financer les opérations de construction et réhabilitation des collèges pour 175 M€ et la mobilisation du programme Euro Medium Term Note (EMTN) pour lever de l'emprunt sur les marchés obligataires d'un montant plafonné à hauteur de 750 M€ sur 10 ans.

- Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023–2027 et le projet de loi de finances pour 2023

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 prévoyait un objectif de déficit public à 0,9% en 2022, conformément à la trajectoire ayant permis à la France de sortir en 2018 de la procédure de déficit excessif ouverte à son encontre par l'Union européenne.

Pour mémoire, la trajectoire de la LPFP visait une réduction du déficit public de plus de 2 points, une réduction du ratio dépenses publiques sur PIB de plus de 3 points et une réduction de l'endettement public de plus de 5 points à l'horizon 2022.

En effet, l'effort demandé reposait sur une maîtrise de l'évolution tendancielle des dépenses, c'est-à-dire sur le maintien de la progression des dépenses de fonctionnement sous le plafond de +1,2% par an en valeur (c'est-à-dire inflation incluse).

Le projet de LPFP 2023-2027 ambitionne, quant à lui, de ramener le déficit public à moins de 3% d'ici 2027. L'effort de maîtrise des dépenses publiques est fixé à +0,6% de croissance moyenne en volume sur la période 2022-2027, contre +1,2% entre 2018 et 2022.

Le PLF pour 2023 sera le premier de la LPFP 2023-2027.

Les principales dispositions du PLF pour 2023 pour le secteur public local portent sur la création d'un fonds d'accélération écologique doté de 2 Mds€ (dont 500 M€ pour 2023) qui doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales.

Le PLF pour 2023 entérine également la suppression du produit de la CVAE des entreprises. Les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA pour compensation. Le montant de cette fraction doit être déterminé en retenant la moyenne des produits de CVAE perçus par les collectivités locales sur la période de 2020 à 2023.

Pour protéger les collectivités exposées à la flambée des prix de l'énergie, près d'1,5 Md€ est également budgété. Ce filet de sécurité ne concernera que les communes et les départements qui auront subi une perte d'épargne brute supérieure ou égale à 25% et dont la hausse des dépenses d'énergie sera supérieure à 60% de la progression des recettes réelles de fonctionnement, et ayant un potentiel financier inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant constaté au niveau national.

Les articles 16 et 23 du LPFP ont été intégrés dans le PLF pour 2023 concernant l'encadrement des dépenses des collectivités locales. Ces articles prévoient que les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€ seront soumises à un plafonnement de l'évolution annuelle de leurs dépenses réelles de fonctionnement selon des taux d'évolution qui correspondent à l'inflation anticipée - 0,5%. Il reste encore à déterminer le périmètre des dépenses de fonctionnement concernées par l'encadrement.

La principale évolution de ces « contrats de Cahors » renouvelés, dits « pactes de confiance » porte sur le caractère collectif de l'appréciation de l'atteinte de l'objectif de plafonnement. Si l'intégralité des collectivités d'un bloc (communal, départemental ou régional) atteint l'objectif, les dérogations individuelles sont possibles. En revanche si l'ensemble des collectivités d'un bloc dépassent cet objectif, les contrevenants s'exposent à des sanctions dans leurs financements.

1.2. La situation de l'Alsace

- Un taux de chômage en reflux et des indicateurs de l'économie alsacienne encourageants

En moyenne, les départements enregistrent une baisse du taux de chômage sur un an de -0,5 point par rapport aux taux du 2^{ème} trimestre 2021. Les départements enregistrent par ailleurs une baisse sur trois ans (de -0,1 à -2 points), par rapport aux taux du 2^{ème} trimestre 2019, soit avant-crise sanitaire.

Le taux de chômage en Alsace se situe à 6,3% (-0,4 point sur un an) pour le Bas-Rhin et à 7% (-0,9 point sur un an) pour le Haut-Rhin, soit un taux moyen de 6,7% pour l'Alsace contre un taux moyen de 7,1% pour les départements de la France métropolitaine.

Dans les départements alsaciens, le taux de chômage du 2^{ème} trimestre 2022 affiche une quasi stabilité sur un trimestre : +0,2 point pour le Bas-Rhin et +0 point pour le Haut-Rhin.

Insee, Estimations de taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT (en %)



De septembre 2021 à septembre 2022, les créations d'entreprises en Alsace ont légèrement progressé (+4,8%) sous l'effet de l'augmentation des micro-entreprises. La dynamique de création est plus élevée dans le Haut-Rhin (+6,3%) que dans le Bas-Rhin (+4%) sur cette période.

Au niveau national, à fin septembre 2022, le nombre de défaillances d'entreprises reste inférieur de plus d'un quart au niveau de la période pré-Covid. En cumul, entre octobre 2021 et septembre 2022, le nombre de défaillances atteint 37 000, un niveau inférieur de -27,7 % à celui enregistré en 2019, avant le début de la crise sanitaire.

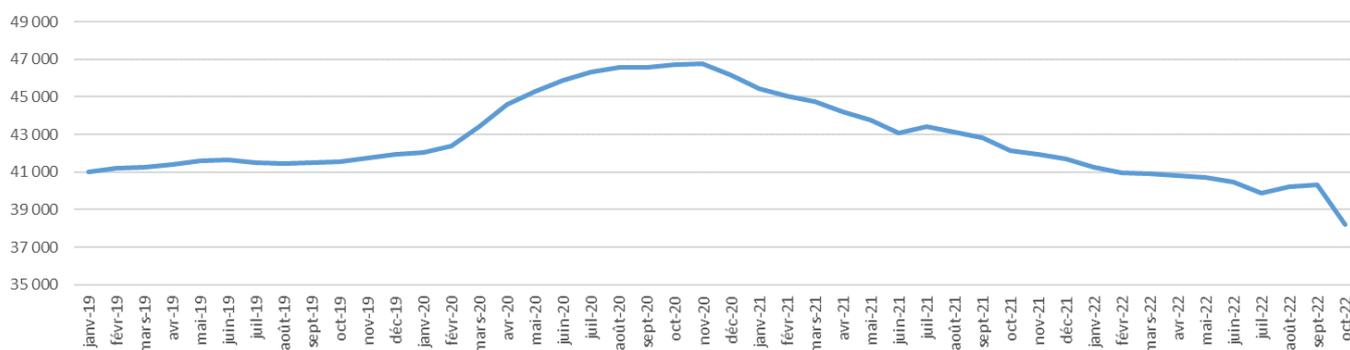
En Alsace, le nombre de défaillance d'entreprises est de 887 à fin août 2022, contre 850 à la même période l'année dernière et 1 498 à fin août 2019.

Quant à l'emploi salarié du secteur privé, il est supérieur à fin septembre 2022 de +2,2% à son niveau de fin septembre 2021 (soit +445 000 emplois) et de 4,3 % à son niveau de fin 2019, avant la crise sanitaire (soit +856 800 emplois). Les contrats d'apprentissage, et notamment d'apprentissage, continuent de nettement contribuer à cette dynamique.

- Un nombre de bénéficiaires du RSA redevenu inférieur à la situation avant crise sanitaire

Le nombre de foyers allocataires est en diminution depuis novembre 2020. On compte 46 702 foyers allocataires en octobre 2020, 42 146 foyers allocataires en octobre 2021 et 38 208 en octobre 2022.

Evolution du nombre de foyers allocataires du RSA (2019-2022)



- Un marché immobilier toujours dynamique mais des perspectives de ralentissement au niveau national en 2023

Dans l'Hexagone, le marché immobilier reste dynamique en 2022, après une année record en 2021. Cependant, d'après l'INSEE, au 2^{ème} trimestre 2022, le volume de transactions dans le logement ancien décroît légèrement : 1 157 000 de transactions sont estimées en cumulé sur les 12 derniers mois, contre 1 176 000 fin mars 2022. A l'inverse, les prix restent très dynamiques dans le logement ancien : +8,6% au 2^{ème} trimestre 2022, contre +9% au 4^{ème} trimestre 2021.

Ces effets volume et prix sont les facteurs explicatifs de la croissance des DMTO. En 2021, le produit des DMTO perçu par les départements a progressé de +25,6% pour atteindre un produit total de 16,27 Mds€, soit un niveau jamais atteint jusqu'alors. Depuis 2013, les DMTO ont progressé en moyenne annuelle de +8,7%. Entre 2021 et 2022, la croissance du produit des DMTO est de +25% en août 2022. Cela s'explique par l'augmentation des ventes (+20%) et des prix (+5%).

En Alsace, le marché immobilier est soutenu par des prix à la hausse, qu'il s'agisse des appartements ou des maisons – en un an, l'évolution du prix de l'immobilier est de +7,3% dans le Bas-Rhin et de +6,3% dans le Haut-Rhin.

Le marché en 2023 pourrait cependant connaître un ralentissement des transactions eu égard à plusieurs facteurs :

- Les hausses des prix de l'immobilier dans certaines zones ;
- Les dispositions du Haut Conseil de la Stabilité Financière qui limitent l'accès au crédit immobilier de certains ménages afin de prévenir le risque de surendettement ;
- Le manque de logement à vendre ;
- Le resserrement monétaire de la BCE qui conduit déjà à une hausse des taux d'intérêts. Cette tendance à la hausse risque encore de se développer.

2. La Collectivité européenne d'Alsace s'engage pour un service public alsacien qui résiste aux crises

Pour rappel, la Collectivité européenne d'Alsace œuvre pour accompagner les transitions sociales, économiques, éducatives et énergétiques à travers **la déclinaison de 7 priorités politiques solidement ancrées** qui sont :

- La protection de l'enfance ;
- L'accompagnement des publics fragiles ;
- Le retour à l'emploi et à l'activité des bénéficiaires du RSA ;
- L'investissement dans la jeunesse ;
- La mobilité ;
- Le rayonnement de l'Alsace ;
- La transition énergétique.

Il s'agit de 7 priorités qui nous obligent dans ces périodes de crises protéiformes et fondent notre engagement au quotidien. Elles s'organisent par ailleurs dans le cadre d'un partenariat renforcé avec le bloc local et l'ensemble des forces vives du territoire

Pour 2023, à l'aune de la crise énergétique et climatique que nous traversons, la Collectivité européenne d'Alsace entend centrer son action autour d'un **objectif central : rendre le service public alsacien durablement résistant aux chocs, qu'ils soient énergétiques, climatiques, économiques, géopolitiques, ...**

La sobriété et la résilience inscrites au cœur du fonctionnement de l'administration de notre collectivité doivent encore plus irriguer l'ensemble de nos politiques publiques.

2.1. Axe 1 : Un service public de qualité

➤ Le déploiement du Service public alsacien

Les Alsaciens sont en attente d'un service public de qualité, plus moderne et simplifié. Un service public qui soit en capacité de réduire les délais de traitement tout en offrant un accompagnement humain à chacun.

Le Service public alsacien s'articule autour de trois valeurs clefs :

- Une proximité avec ses 6 500 agents qui œuvrent au quotidien pour assurer un service public de qualité, agile et innovant. Une attention particulière doit être portée aux conditions de travail de nos agents pour qu'ils puissent exercer ces missions dans un cadre de travail adapté, propice à leur épanouissement professionnel et déployé sur le territoire d'Alsace ;
- Une attention particulière à la simplification du parcours de l'utilisateur ;
- Une reconnaissance de la place de l'utilisateur dans l'accompagnement que nous lui prodiguons pour restaurer la confiance entre les administrés et le service public.

Notre engagement pour un service public plus humain voulu par les élus et incarné par les agents a été primé en novembre 2022 par l'Observatoire national de l'innovation publique pour un projet de la catégorie innovation administrative intitulé « Simplification

des courriers administratifs » (Territoria d'Or) et pour un projet de la catégorie attractivité territoriale, « Okoté, activateur de projets engagés » (Territoria d'argent) qui permet de construire et soutenir les financements participatifs de projets locaux.

- Garantir une qualité d'accueil pour nos usagers à tous les âges de la vie

Avec 147 collèges publics et 25 collèges privés sous contrat, la Collectivité européenne d'Alsace constitue le 2^{ème} « Département » de France en nombre de collèges publics. Seul le Département du Nord compte un parc d'établissements plus important.

Notre programme d'investissement axera la priorité sur la construction de nouveaux collèges ou l'extension de collèges existants, des restructurations lourdes en accordant une attention particulière à l'accessibilité, la fonctionnalité, l'ergonomie, la qualité des équipements et la sobriété énergétique. Le recours aux énergies renouvelables et réseaux de chaleur ainsi que le déploiement du photovoltaïque seront systématisés et une attention particulière sera portée au confort d'été ainsi qu'à la qualité de l'air, à travers la recherche d'optimisation des locaux et la création d'îlots de fraîcheur.

Un bonus énergie a également été mis en place dans le cadre des nouvelles modalités de calcul de la dotation globale de fonctionnement aux collèges à partir de la rentrée scolaire 2022/2023. Une partie des économies réalisées permettra de financer des actions éducatives, et ainsi reconnaître les efforts de chacun.

Pour l'accueil des publics fragiles, la Collectivité européenne d'Alsace consacre un budget d'investissement pour soutenir l'amélioration du bâti de nos établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi que de nos EHPAD pour que nos aînés et les personnes en situation de handicap, soient accueillis dans des conditions optimales.

- Une action publique attentive à développer des mobilités durables et garantir une production d'énergie suffisante d'énergie renouvelable

En matières d'infrastructures routières et de mobilité, la Collectivité européenne d'Alsace investit de façon croissante dans les mobilités douces et alternatives (nouvelles liaisons cyclables, nouveaux parkings de co-voiturage pour réduire l'autosolisme...) ainsi que dans les aménagements qui améliorent la qualité de vie, au moyen de protections acoustiques par exemple, ou qui protègent la biodiversité (batracoducs, élargissement des ouvrages hydrauliques, ...). En 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a d'ailleurs été récompensée de la mention spéciale du jury dans la catégorie « Continuité écologique » pour son étude menée en collaboration avec le Centre national de la recherche scientifique et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est concernant l'efficacité des clôtures anticollisions pour protéger les micro-mammifères et les amphibiens des routes.

Rappelons à ce titre que la Collectivité européenne d'Alsace construit et participe à un vaste réseau de pistes cyclables (4 450 km) qui s'étoffe tous les jours.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose également d'un **programme photovoltaïque ambitieux**. Les rénovations thermiques de nos bâtiments et collèges sont désormais largement éprouvées avec 15 M€ investis dans la mise en place de panneaux photovoltaïques sur 11 collèges depuis 2021, et le déploiement d'une installation photovoltaïque aux Archives départementales de Strasbourg en 2020. Les productions sur les collèges permettent de couvrir 30% de leurs dépenses énergétiques. A terme, une cinquantaine de sites devrait être équipée.

Par ailleurs un projet de **ferme solaire** est également en cours de construction à Munchhouse, afin de favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire alsacien après la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. Ce projet est soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace qui y contribue par la prise de participation

dans la société qui porte le projet, mais également le prêt de terrain dont elle est propriétaire.

Enfin, la capacité de production électrique de la Collectivité européenne d'Alsace est dopée par ses **équipements de production hydro-électrique**, puisqu'elle est propriétaire de 7 microcentrales installées sur les écluses du canal déclassé du Rhône au Rhin.

- Donner un avenir aux enfants en danger et en souffrance

Les orientations stratégiques en matière de protection de l'enfance pour 2023 et les années à venir reposent sur 5 axes principaux :

- Etendre nos capacités d'accueil et d'accompagnement à travers un programme ambitieux de création de places d'internat et de mesures d'assistance éducative renforcée afin de garantir la prise en charge des enfants confiés ; après un premier programme de création de places en 2022 pour 4,6M€ pour la création de 105 places d'accueil supplémentaire et 36 mesures en milieu ouvert qui verront leur réalisation d'ici la fin de l'année 2022, la Collectivité européenne d'Alsace intensifie son soutien sur le mandat – avec pour objectif de créer 173 places d'accueil supplémentaires dès 2023 en veillant à la diversification de l'offre et avec l'ambition d'offrir des places supplémentaires dans les années à venir, ainsi qu'un renforcement des mesures nouvelles pour adapter l'offre existante ;
- Améliorer les conditions de travail et mieux soutenir les assistants familiaux dans l'exercice de leurs missions dans le prolongement de la mise en œuvre de loi Taquet du 7 février 2022 et par des mesures de convergence (jours de répit, ...) ;
- Améliorer la relation usager dans une logique systémique, qui positionne chaque acteur dans l'exercice de sa propre responsabilité ;
- Evaluer l'offre de prévention afin d'en assurer l'efficacité ;
- Développer l'attractivité et prévenir l'usure professionnelle des métiers du social.

2.2. Axe 2 : Accompagner les défis de la vie courante et préserver notre environnement

- Une Collectivité européenne d'Alsace engagée dans la mise en œuvre d'une stratégie environnementale forte

La préservation de l'environnement est l'affaire de tous. Ensemble, les agents de la Collectivité européenne d'Alsace et les élus se doivent de conjuguer leurs efforts. La Collectivité européenne d'Alsace dispose pour cela d'outils et de leviers d'actions :

- La commande publique pour engager la relance économique et la transition énergétique à travers notamment la déclinaison d'un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) à partir de 2023 ;
- La réalisation de bilans carbone et énergétiques transversaux de l'administration pour donner une image de la consommation énergétique et de l'empreinte carbone ;
- La rénovation massive de son parc immobilier (collèges, bâtiments administratifs), mise en place de mesures de sobriété pour diminuer les besoins en chauffage/climatisation, mobilisation de la capacité foncière pour protéger la biodiversité ;
- La mobilité et l'organisation du travail à travers le télétravail et les visioconférences, remplacement des flottes de véhicules thermiques par des véhicules électriques, la mise en place du forfait mobilité durable, ...

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a d'ailleurs adopté le 20 octobre 2022 sa stratégie de transition environnementale, « 30 ENGAGEMENTS POUR 2030 » pour :

- Accélérer les politiques de transition de l'énergie pour contribuer à la décarbonation de notre territoire ;
- Accélérer les politiques de transition de reconquête de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique ;
- Mettre en mouvement les acteurs et les populations.

A ce titre, les agents de la Collectivité européenne d'Alsace sont considérés comme des acteurs à part entière du changement puisque qu'un axe « Agir avec les agents pour des solutions concrètes et immédiates » est prévu dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie avec les actions suivantes : participation à l'effort de -15% de consommation énergétique dans les bâtiments, valorisation des bonnes pratiques, encourager les alternatives à l'autosolisme, organiser des mois de l'énergie, ...

➤ Préserver notre environnement

La transition écologique est une approche globale de notre environnement. Elle comprend plusieurs volets qui font partie des fondamentaux de la vie: l'énergie, la biodiversité, l'eau, le climat, la qualité de l'air notamment.

Dans le cadre de la stratégie de transition environnementale, il est prévu de décliner plusieurs axes sur le thème de la préservation de l'environnement, à savoir des actions de reconquête de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique mais également la mise en mouvement des acteurs et des populations.

Dans le domaine de l'eau, il s'agit pour la Collectivité européenne d'Alsace de se positionner comme un acteur stratégique à l'échelle alsacienne dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en cours de finalisation pour la période 2023-2027. Un accord-cadre avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a été validé fin 2021. Il permettra de sceller ce partenariat et de consolider la position de la Collectivité européenne d'Alsace.

Garantir l'accès à l'eau et un bon partage des usages demeure une préoccupation de tous les instants, et la période de sécheresse exceptionnelle en 2022 ne le dément pas.

En matière de gestion hydraulique et patrimoniale des barrages, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite devenir l'acteur de référence avec une gestion unifiée des barrages importants (mis à part les ouvrages hydroélectriques rhénans). Les études sur le barrage de la Lauch sont ainsi en cours d'attribution. Elles permettront, avec une nouvelle maîtrise d'œuvre, de conduire la réhabilitation de cet ouvrage destiné à être transféré à la collectivité après les travaux.

A l'initiative de la Collectivité européenne d'Alsace, des assises transfrontalières de l'eau seront organisées en 2023 pour prendre la pleine mesure du risque et de la réalité du cycle de l'eau.

Pour la biodiversité, la Collectivité européenne d'Alsace est à l'avant-garde en ce qui concerne l'éducation à l'environnement, les brigades vertes et la gestion des bords de route (charte route et biodiversité). Ces innovations, voire exclusivités, témoignent de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de la biodiversité, fondamentale pour préserver les ressources de demain.

Riche d'une histoire de 30 ans, la Brigade Verte a vocation à se déployer progressivement sur l'Alsace. En considérant les intentions d'adhésion actuellement connues, les projections pour les années à venir prévoient le déploiement de la Brigade verte sur une grande partie du secteur sud du Bas-Rhin.

Aujourd'hui, une cinquantaine d'associations dédiées en grande partie ou entièrement à l'éducation à l'environnement constitue un réseau alsacien, parmi lesquels on compte 10

Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) qui ont un rôle d'animation sur leur territoire d'action et que la Collectivité européenne d'Alsace soutient financièrement.

La Collectivité européenne d'Alsace est également compétente en matière d'Espace Naturel Sensible (ENS). A ce titre, la construction d'un Schéma Alsacien des Espaces Naturels Sensibles permettra de fixer les orientations stratégiques de la collectivité relatives aux priorités de préservation des milieux et à leurs modalités d'exploitation, en lien avec le monde agricole notamment, et à la capacité de préemption dont dispose la collectivité au titre des ENS.

En matière d'agriculture et d'environnement, la préservation des paysages alsaciens, ainsi que la protection contre les crues nécessitent le maintien des herbages et des prairies de fauche à chaque fois que c'est possible. C'est pourquoi le soutien à l'élevage et aux filières courtes est un pivot de l'action de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les partenariats noués avec la profession agricole, et la chambre d'agriculture en particulier, doivent permettre à la fois de favoriser l'emploi en agriculture (notamment pour les bénéficiaires du RSA), une gestion économe du foncier, la transition écologique et énergétique ainsi que l'alimentation de proximité.

A travers le Laboratoire Alsacien d'Analyses (L2A), la collectivité apporte son expertise de service public dans la gestion des risques et des crises sanitaires dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène alimentaire, de la qualité de l'air intérieur et de la santé des végétaux.

Pour le climat, et notamment pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, la Collectivité européenne d'Alsace a développé **un plan arbre**. Pour mettre en valeur cet atout local, la Collectivité européenne d'Alsace a organisé les premières rencontres de la filière bois en Alsace à la fin octobre 2022.

Dans le cadre de notre stratégie de transition environnementale, il est prévu de poursuivre la promotion des projets d'agroforesterie en lien avec les collectivités locales et les acteurs agricoles pour protéger la biodiversité, ainsi que les actions de la charte Route et biodiversité par la plantation d'arbres et d'arbustes en haies le long des routes, d'engager les forêts privées dans une dynamique de plantation et de régénération, ...Il est également prévu d'intégrer aux Forêts d'avenir d'Alsace des espaces permettant de faire barrière au feu pour anticiper les risques d'incendie.

Il est proposé aux acteurs rhénans du territoire d'instituer une **Conférence des Parties (COP) Rhénane** permettant de décliner en actions concrètes, chiffrées, les objectifs à atteindre collectivement sur les enjeux de l'air, de l'eau, des sols, de la biodiversité, du paysage et de l'énergie.

➤ L'accès aux besoins fondamentaux de la vie courante des Alsaciens

La transition énergétique comprend également un volet social. Elle doit permettre d'accéder aux besoins fondamentaux, tels que se loger, se chauffer, se nourrir, se soigner, se vêtir, s'éduquer à un prix accessible au plus grand nombre.

Concernant l'habitat, l'année 2023 sera consacrée à la préparation de la prise de délégation de compétence des aides à la pierre à l'échelle alsacienne. Des Rendez-vous de l'Habitat en territoire seront organisés pour identifier les attentes des collectivités et trouver des leviers pour y répondre.

Le fonds Alsace Rénov' pour financer la rénovation énergétique des logements privés et des copropriétés dégradées a été créé en décembre 2021. La Collectivité poursuit également les travaux préalables au lancement du Programme d'Intérêt Général sur la Transition Ecologique en partenariat avec l'Etat et l'ANAH avec la volonté de structurer les filières de matériaux biosourcés, la formation des jeunes vers ses métiers,

l'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique qui sont autant d'objectifs partagés qui feront l'objet d'une proposition de plan d'actions courant 2022-2023.

La Collectivité s'engage également pour la **production d'énergie** en s'associant aux municipalités qui développent des réseaux de chaleur. Qu'il s'agisse par exemple du soutien au projet de chaufferie bois-gaz à Haguenau qui alimente 11 bâtiments publics en énergie dont le collège et la future maison des services de la Collectivité européenne d'Alsace, ou encore la construction d'une chaufferie biomasse à Brumath mutualisée avec la ville et la Communauté d'Agglomération pour desservir le collège, les écoles primaires et le périscolaire, ou encore le soutien à la création d'un réseau de chaleur urbain à Bischwiller qui desservira 124 bâtiments dont 2 EHPAD, une cité scolaire et les équipements sportifs. La réflexion est également en cours pour accompagner Mulhouse Alsace Agglomération dans leur démarche de réseau de chaleur fatale.

Avec son bailleur Alsace Habitat, la Collectivité propose une solution « Alsace Energie » auprès des communes pour développer des réseaux de chaleur urbain avec des premiers projets à Bischheim, Haguenau, Schirmeck, Wasselonne, et Saverne.

Pour l'alimentation, nos collégiens bénéficient de 6 millions de repas servis chaque année pour lesquels l'utilisation de produits alsaciens et de circuits courts sont favorisés dans l'approvisionnement. 24 M€ sont investis annuellement pour aider les familles, en prenant en charge la moitié du coût de la restauration scolaire.

En matière d'énergie, la hausse du coût de l'énergie produit des effets délétères déjà perceptibles sur les conditions de vie des personnes et ménages les plus modestes. Subsidaire à l'action de l'Etat en matière d'énergie (bouclier énergie) et des bailleurs sociaux en matière de logement, la Collectivité européenne d'Alsace tient à jouer son rôle volontariste en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté car le cœur de la compétence de la Collectivité européenne d'Alsace est la solidarité, humaine et territoriale.

Parmi les actions que la Collectivité européenne d'Alsace entend porter, on peut citer l'extension sur tout le territoire alsacien du programme national de Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) permettant d'orienter les ménages vers des solutions durables et adaptées à leur situation énergétique. Et également prévue la création d'un service d'information de l'habitat qui aura pour mission d'accompagner les Alsaciens dans la rénovation de leur logement.

Par ailleurs, il est prévu d'assouplir les conditions d'accès au Fonds de solidarité logement (FSL), de rénover le parc privé avec le Fonds Alsace rénov' et le parc public au travers de la rénovation lourde et des raccordements aux réseaux de chaleur, mais également un Fonds de soutien aux petits travaux pour les locataires. Afin d'accélérer la rénovation des « passoires thermiques » (étiquettes énergétiques E, F et G) la Collectivité européenne d'Alsace va renforcer son action en appuyant les aides à la rénovation énergétique des propriétaires bailleurs privés afin qu'ils puissent atteindre l'étiquette D, avec bonification pour atteindre l'étiquette C.

La Collectivité européenne d'Alsace a la volonté d'être un partenaire un part entière de l'Etat dans l'organisation du **service public de santé de proximité** qui s'adresse aux personnes fragiles, à l'accompagnement de nos aînés et aux personnes en situation de handicap. Les départements sont au cœur de l'éco-système de santé publique à travers les dotations versées aux établissements médico-sociaux et services d'aide à domicile, la participation aux budgets des secours (SIS), dans les missions de la protection maternelle et infantile, les actions de prévention de santé et le soutien à l'investissement dans les hôpitaux et la recherche médicale.

Au regard de leur responsabilité de collectivité des solidarités sociales, les départements s'impliquent également dans la lutte contre les inégalités sociales qui impactent la santé des personnes les plus fragiles (équipe mobile santé-précarité, action sur les conditions de vie, lutte contre l'insalubrité dans les logements...).

La Collectivité européenne d'Alsace joue donc un rôle pivot dans la prévention santé qu'elle souhaite affirmer encore davantage en devenant un partenaire de l'Etat à part entière dans les réflexions entourant l'offre hospitalière et l'organisation du service public de santé de proximité.

2.3. Axe 3 : Accompagner la dynamique de chaque territoire d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace est le premier partenaire des collectivités locales. Elle intervient à tous les âges de la vie au bénéfice des habitants des 880 communes d'Alsace. La cohésion et la solidarité sont l'ADN de la Collectivité européenne d'Alsace, au service de l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs qui font vivre les territoires.

La Collectivité s'est organisée en proximité avec la création des 7 territoires d'action au bénéfice d'un Service public alsacien plus simple, plus proche, plus humain et respectueux de l'utilisateur. Elle investit sur l'ensemble de l'Alsace en maîtrise d'ouvrage dans les domaines de l'éducation, de la santé, des solidarités, de l'environnement, des mobilités, de l'habitat ou encore de la culture et la préservation des ressources naturelles.

L'ambition commune est de préparer l'avenir de nos territoires autour d'objectifs partagés répondant concrètement et efficacement aux préoccupations quotidiennes des habitants et à leurs besoins fondamentaux. La Collectivité européenne d'Alsace a ainsi adopté en date du 20 juin 2022 une **nouvelle stratégie d'accompagnement et de contractualisation** avec les territoires, à travers laquelle elle souhaite fortement impulser une dynamique de coopération, nouer des partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiels de développement, afin de répondre notamment aux défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité.

La Collectivité européenne d'Alsace accompagne financièrement les territoires pour rendre réalisables leurs projets :

- D'abord au travers des politiques sectorielles dédiées, qui correspondent à une volonté forte de la Collectivité européenne d'Alsace de faire émerger des projets sur des champs particuliers ;
- Et ensuite par le biais de fonds dédiés aux projets des territoires, afin qu'ils soient enrichis des contributions des élus de la Collectivité européenne d'Alsace.

Quatre fonds ont vocation à être mobilisés par nos partenaires :

- Le Fonds Communal Alsace qui a pour objet de soutenir les projets locaux d'investissement indispensables à la vie locale, notamment en matière de solidarité territoriale ;
- Le Fonds d'Attractivité Alsace qui permet de financer des projets structurants pour répondre aux enjeux de transformation et de mutation du territoire ;
- Le Fonds de Solidarité Territoriale qui permet de soutenir des projets d'investissement (immobilier et équipement) qui améliorent la qualité de vie quotidienne des habitants et des usagers ;
- Le Fonds d'innovation Territoriale qui permet de soutenir et cofinancer des initiatives locales à caractère innovant ayant vocation à aboutir à un futur projet d'attractivité.

Par ailleurs, la structuration du **réseau alsacien d'ingénierie publique**, fort de ses 16 structures (ADAUHR, ATIP, ADIRA, ADT, ADIL, etc.), est un pilier majeur de cette nouvelle stratégie d'accompagnement de nos territoires. Rappelons que ce réseau a vocation à appuyer la réflexion, l'élaboration et la réalisation des projets des collectivités

et porteurs privés qui œuvrent au développement et à l'attractivité du territoire alsacien. Chaque organisme membre est spécialisé dans un champ de compétences (tourisme, économie, habitat, environnement, urbanisme, archéologie et patrimoine, foncier, etc.), et collabore étroitement au sein du réseau pour apporter une réponse globale et coordonnée aux demandes de conseil et d'appui des porteurs de projets.

La Collectivité européenne d'Alsace affiche ainsi une politique volontariste par son fort engagement financier en faveur de ces structures.

Pour appuyer et renforcer notre action de proximité, **le Conseil de développement d'Alsace** a également été créé fin 2021. Il s'agit d'un espace de dialogue renforçant le lien démocratique entre les élus de la Collectivité européenne d'Alsace, les Alsaciens et les territoires avec 2 objectifs forts :

- Etre force de proposition et d'innovation pour l'évolution des politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Assurer un rôle de promotion des démarches d'implication citoyenne en Alsace, être un espace d'apprentissage et d'appropriation des actions de la Collectivité auprès de l'ensemble des Alsaciens.

Le Conseil de développement s'est réuni 3 fois en 2022 avec une première saisine des 100 citoyens membres du conseil portant sur les politiques transfrontalières de la Collectivité européenne d'Alsace, et les projets transfrontaliers à développer dans le cadre futur SACT.

2.4. Axe 4 : Faire rayonner l'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace est également engagée dans le rayonnement de sa culture, de son attractivité et de son économie.

Au niveau transfrontalier, l'année 2021 a permis de concrétiser l'entrée en vigueur d'une nouvelle organisation territorialisée permettant une meilleure articulation entre les acteurs du transfrontalier dans les territoires et la Collectivité européenne d'Alsace.

L'année 2022 a été principalement consacrée à l'entrée dans la phase opérationnelle d'élaboration du Schéma alsacien de coopération transfrontalière (SACT) qui a pour objectif de faire émerger les projets transfrontaliers structurants qui marqueront le Rhin Supérieur pour les prochaines années, et autour de la réponse à trois enjeux :

- « Faire face ensemble », c'est-à-dire répondre de manière coordonnée aux défis communs, car nous formons une communauté de vie et de destin dans le Rhin Supérieur ;
- « Rayonner ensemble », c'est-à-dire promouvoir l'« excellence transfrontalière » et travailler à l'attractivité et au rayonnement de l'Alsace à travers le Rhin Supérieur ;
- « Faire mieux ensemble », c'est-à-dire assurer un service public transfrontalier de qualité, en lien avec le service public alsacien qui s'adresse aussi aux usagers du transfrontalier.

C'est d'ailleurs dans cet esprit, pour répondre aux attentes des partenaires du Rhin Supérieur que le Président de la Collectivité européenne d'Alsace assure depuis 2022 le rôle de porte-parole du pilier politique de la Région Métropolitaine Trinationale – qui sera articulé avec le SACT.

La Collectivité européenne d'Alsace a approuvé le 31 mai 2021 le premier volet de la **stratégie en faveur du bilinguisme** autour de 4 axes (immersion, temps périscolaire et extrascolaire, mutualisation des moyens, visibilité dans l'espace public), affirmant ainsi sa volonté d'agir en matière de bilinguisme. La tenue des assises du bilinguisme le 28 juin 2022 réunissant l'ensemble des acteurs a permis un consensus autour de l'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace de mettre en place un office public du bilinguisme, en mettant aussi l'accent hors du cadre scolaire afin de créer un environnement global favorable dans toute la société

En matière d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a pour ambition d'assurer un développement de l'économie de proximité et du tourisme durables, résilients et solidaires qui s'inscrit dans l'espace transfrontalier avec un renforcement de la coopération entre acteurs privés et publics pour soutenir la relance et continuer à relever les nombreux défis qui se posent : compétitivité, cohésion sociale, transitions écologique et numérique, innovations et à ancrer les territoires dans une dynamique de croissance et de création d'emplois.

Un axe fort consiste à soutenir les projets structurants et infrastructures qui renforcent l'attractivité des territoires : projet d'aménagement trinational 3Land, soutien aux ports et aéroports d'Alsace...

La Collectivité européenne d'Alsace entend également définir une **nouvelle politique Montagne** et une gouvernance optimisée pour favoriser le développement des 4 saisons.

En matière de tourisme, la Collectivité européenne d'Alsace continuera de s'appuyer sur les grandes filières d'excellence de la Destination Alsace, tout en l'adaptant aux nouveaux enjeux : le tourisme durable, l'écotourisme et le slow tourisme, la mobilité des personnes, l'intermodalité, la répartition des flux, la recherche d'authenticité, de valeurs et de fierté par la singularité, le tourisme social et solidaire, ...

Sa gastronomie est mondialement reconnue et représente un atout quant à son rayonnement et son attrait touristique également. L'Alsace est l'une des régions les plus promues du guide rouge en 2022 : 6 restaurants 2 étoiles et 25 restaurants 1 étoile. Par ailleurs, plus d'une vingtaine de BIB Gourmand et des labels Ecotables ont été attribués. Ce palmarès fait de l'Alsace l'une des régions gastronomiques les plus emblématiques de France.

C'est pour reconnaître et célébrer son excellence gastronomique que l'Alsace, au travers de la Collectivité européenne d'Alsace qui en porte l'organisation, est devenue le Territoire Hôte officiel de la Cérémonie de Révélation des Etoilés de l'édition 2023 du Guide Michelin. Cette cérémonie se déroulera le 6 mars 2023.

Pour la Collectivité européenne d'Alsace, accueillir cet événement exceptionnel sera l'occasion aussi de mener durant la période 2022-2023 des actions de valorisation des métiers de la restauration, des métiers de bouche et des arts de la table, auprès des collégiens et de ses publics prioritaires (notamment bénéficiaires du revenu de solidarité active en recherche d'emploi, ...).

Ce sera également l'occasion de souligner le lien entre qualité de l'alimentation et santé, et d'articuler cet événement avec un projet **d'économie de la santé**, intitulé « Life Valley ». Il s'agit de s'appuyer sur les atouts de l'espace rhénan constitué d'une forte concentration d'entreprises dédiées à la recherche médicale et pharmaceutique (5 prix Nobel ; 76 laboratoires pharmaceutiques répertoriés ; 8 groupes pharmaceutiques dans le top 20 mondial ; 5 Universités ; 40 villes accueillants des sites universitaires ; 15 000 enseignants et/ou chercheurs ; 13 500 doctorants), à travers un projet de « Life Valley ».

L'année 2022 a été marquée par l'adoption d'orientations **pour la culture et le rayonnement de l'Alsace**. Au travers de ce premier acte, la Collectivité européenne d'Alsace définit ses priorités pour incarner la renaissance institutionnelle d'un territoire culturel et historique en développant la culture comme vecteur de cohésion sociale et territoriale.

3. Des actions possibles grâce à notre gestion efficace

La Collectivité européenne d'Alsace fait le choix d'une gestion financière qui s'appuie sur des fondamentaux solides, à savoir :

- **La sobriété des charges d'administration courante ;**
- **Un bon niveau d'autofinancement ;**
- **Des investissements à la hauteur des enjeux de l'Alsace ;**
- **Un endettement maîtrisé.**

Ces objectifs financiers doivent être préservés et servir de repère car ils constituent la seule manière de poursuivre notre engagement de proximité en faveur des Alsaciens et des territoires dans le contexte des crises que nous connaissons.

Les prévisions budgétaires pour 2023 s'élèveraient ainsi à plus de 2,1 Mds€ (inscriptions réelles).

Le montant total des budgets annexes est en augmentation passant de 44,7 M€ en 2022 à 50,0 M€ en 2023 soit +5,3 M€.

	BP 2022	OB 2023	PREVISIONS 2024	PREVISIONS 2025	PREVISIONS 2026	PREVISIONS 2027	PREVISIONS 2028
Cité de l'Enfance	4 641 826,06	4 816 511,06	5 057 336,61	5 310 203,44	5 575 713,62	5 854 499,30	6 147 224,26
Foyer de l'Enfance	16 225 231,15	18 428 114,00	18 729 998,00	18 688 776,00	18 784 150,00	18 879 202,00	18 977 224,00
Laboratoire	2 621 230,00	2 487 885,00	2 519 230,00	2 519 230,00	2 519 230,00	2 519 230,00	2 519 230,00
Parc Erstein	4 522 861,92	4 805 755,00	4 805 755,00	4 805 755,00	4 805 755,00	4 805 755,00	4 805 755,00
Parc Véhicules	15 422 083,00	17 873 129,25	18 230 592,00	18 595 204,00	19 153 060,00	19 727 651,00	20 319 481,00
Energie électrique	477 000,00	909 500,00	2 422 346,00	2 880 484,00	3 053 484,00	3 146 485,00	3 051 484,00
Le Vaisseau	750 900,00	716 500,00	556 900,00	556 900,00	556 900,00	556 900,00	556 900,00
TOTAL	44 661 132,13	50 037 394,31	52 322 157,61	53 356 552,44	54 448 292,62	55 489 722,30	56 377 298,26

3.1. Des recettes de fonctionnement qui restent à un niveau élevé (+82 M€ ; +4,7%)

A ce stade des travaux budgétaires 2023, les recettes réelles de fonctionnement sont attendues en augmentation de +82 M€, soit +4,7%, par rapport au BP 2022.

- Le dynamisme des ressources fiscales soutenu principalement par la dynamique de TVA

Les recettes réelles de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace sont principalement composées de ressources fiscales (69,5% des recettes réelles prévisionnelles pour 2023).

Les ressources fiscales proviennent majoritairement de la fraction de TVA et des produits issus des DMTO qui représentent respectivement 20,3% et 15,6% des recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2023. Les ressources des départements sont ainsi très dépendantes de la conjoncture économique, puisqu'il s'agit de recettes procycliques.

Depuis 2018, un transfert massif de TVA nationale s'opère de l'Etat vers les collectivités territoriales :

- En remplacement de la DGF régionale pour les régions ;
- En remplacement de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les Départements et EPCI à fiscalité propre ;
- En compensation de la suppression de la CVAE à partir de 2021 pour les régions et de 2023 pour les départements et les EPCI à fiscalité propre.

En 2023, la TVA nationale deviendra la première recette fiscale des collectivités territoriales, y compris pour la Collectivité européenne d'Alsace.

Le produit net de TVA présente une évolution nominale « tendancielle » de +2,6%/an sur la période 2011-2019.

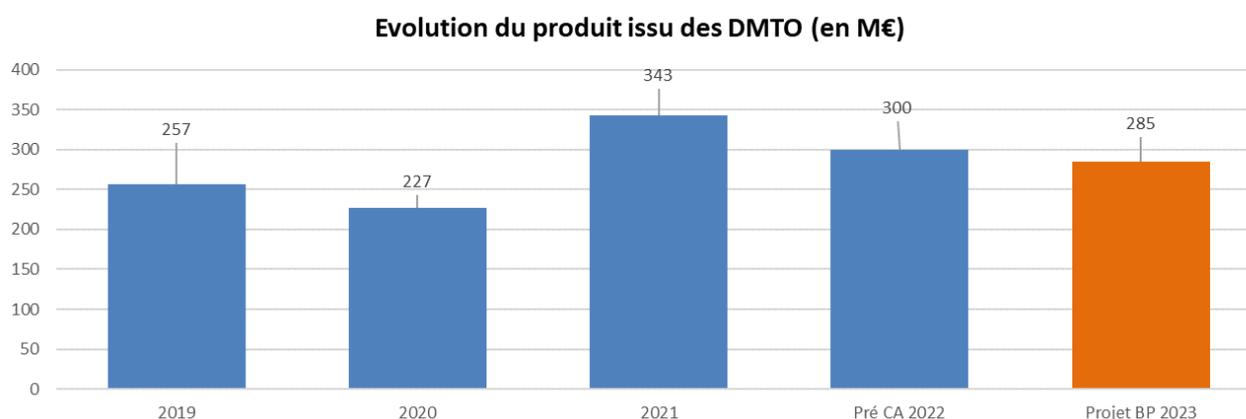
Au titre de 2022, la progression devrait être de +9,6% par rapport au produit net de TVA constaté en 2021. Dans le PLF pour 2023, le gouvernement envisage une dynamique du produit de TVA de +5,1% par rapport au produit net de TVA révisé au titre de 2022.

Le dynamisme projeté du produit de TVA doit cependant être envisagé avec prudence, puisque le contexte économique marqué par une très forte inflation pourrait avoir des effets sur les niveaux de consommation et de croissance en 2023.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris par le Président de la République, et dans l'objectif de soutien de l'activité économique et de reconquête industrielle, afin d'atteindre le plein emploi, le PLF pour 2023 vise à poursuivre l'allègement des impôts de production, initié en 2021, en supprimant la CVAE. En effet, le PLF pour 2023 prévoit d'affecter aux départements, à compter du 1er janvier 2023, une fraction de TVA permettant une compensation à l'euro près de la perte de CVAE. Ainsi, pour les collectivités bénéficiant en 2022 de recettes de CVAE, une compensation correspondant à la moyenne de leurs recettes de CVAE pour la période 2020-2023 est prévue.

La trajectoire des DMTO déjà envisagée en baisse par rapport à la période actuelle par le gouvernement (-10%) devra être anticipée avec prudence et éventuellement revue lors des décisions modificatives de l'année 2023 en fonction de la tendance d'exécution observée.

A ce stade des arbitrages budgétaires, il est prévu de projeter le niveau des DMTO à 285 M€.



➤ Les recettes des solidarités

Les recettes des solidarités représentent, à ce stade des arbitrages budgétaires, 16% des recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2023.

Elles sont majoritairement composées des concours APA et PCH attendus en légère augmentation par rapport au BP 2022, respectivement +2,9 M€ et +5,3 M€, du droit à la

compensation RSA et de la dotation au titre du Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion en stabilité par rapport au BP 2022.

Les recettes sont également attendues en compensation de l'extension du Segur de la santé aux filières socio-professionnelles, à hauteur de +6 M€ sur le volet enfance et de +4,8 M€ sur le volet personnes en situation de handicap par rapport au BP 2022.

Les recettes liées à la contractualisation avec l'Etat concernant les stratégies enfance, pauvreté et insertion seront budgétées à hauteur de +1,2 M€ par rapport au BP 2022.

3.2. Des dépenses de fonctionnement en hausse pour répondre aux urgences sociales et humaines

- Des dépenses en hausse sous l'effet de mesures nationales et de la conjoncture économique

La situation financière prévisionnelle de la Collectivité européenne d'Alsace est impactée par des dépenses contraintes et structurelles, à savoir la mise en œuvre de l'avenant 43, de la hausse du point d'indice, de l'extension du Segur de la santé à la filière socio-professionnelle, la revalorisation des métiers du médico-social, l'augmentation du RSA et la revalorisation des minima sociaux..., et des dépenses liées à la conjoncture économique : hausse du coût de l'énergie, du prix des matières premières dans les domaines de la restauration, du bâtiment, des transports.

Ainsi le projet de budget 2023 présente une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de +6,7% par rapport au BP 2022.

Parmi les postes qui connaissent les évolutions à la hausse les plus élevées, on peut citer :

- L'énergie : à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace, l'explosion du coût du prix du gaz et de l'électricité impacte fortement les dépenses de fonctionnement (+40 M€ par rapport au BP 2022) ;
- Les dépenses de solidarité dans le prolongement de l'effet extension du Segur en année pleine, de l'application des mesures de la loi Taquet, de la dotation qualité des établissements sociaux et médico-sociaux (compensée à 100% par une recette), mais également de l'inflation (les dotations aux EHPAD et établissements d'accueil pour personnes âgées et personnes en situation de handicap évoluent entre +4-5%) ;
- Les ressources humaines compte tenu de la mise en œuvre de mesures exogènes réglementaires (dégel du point d'indice, augmentation du SMIC, revalorisation des catégories B, intégration des agents des routes) et de mesures endogènes (effet année pleine des créations de postes, impact des revalorisations du régime indemnitaire voté en 2021, forfait mobilité durable, ...).

- Les allocations individuelles de solidarité

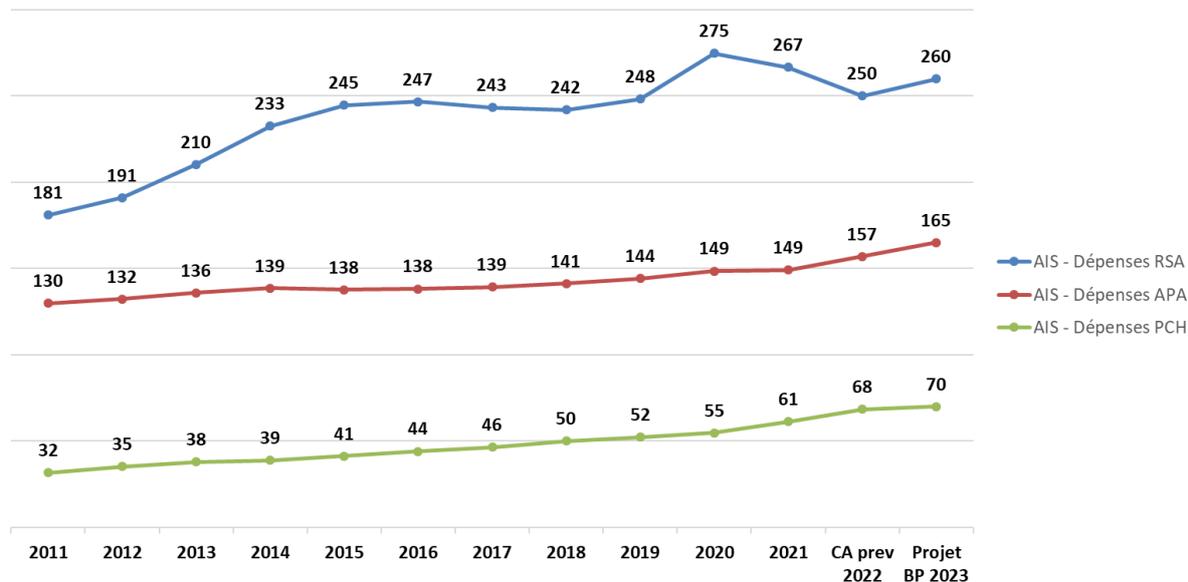
Les allocations individuelles de solidarité (AIS), en particulier du RSA, sont contracycliques et augmentent quand la croissance économique ralentit.

Pour le RSA, compte tenu du fait de l'indexation de la prestation sur l'inflation, l'hypothèse d'une hausse de +4% par rapport au CA prévisionnel pour 2022 a été retenue. Elle permet d'anticiper une nouvelle revalorisation du SMIC en 2023 et une stagnation du nombre d'allocataires, alors que la diminution des foyers allocataires se poursuit par ailleurs.

Une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'APA est prévue, sous l'effet du vieillissement de la population, mais également de la prise en compte de la hausse du SMIC, de l'augmentation des tarifs barèmes d'aide à domicile et des prix de journée dans les établissements.

La tendance nationale est à la hausse des dépenses liées à la PCH en raison d'un accroissement des bénéficiaires et de la hausse du tarif horaire. La Collectivité européenne d'Alsace est également concernée par ces hausses.

Evolution des dépenses AIS en Alsace (en M€)



3.3. Une capacité d'autofinancement au service de l'ambition d'investissement de l'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace dispose d'un programme d'investissement prévisionnel de près de 3,3 Mds € sur 10 ans décliné par priorités politiques qu'il convient d'affiner dans un PPI concerté avec les élus au début de l'année 2023.

La prospective financière de la Collectivité européenne d'Alsace pour la période 2023-2027 fait état d'une capacité d'investissement de la collectivité à hauteur de 1,5 Md€ sur la mandature, soit une moyenne d'investissement annuel comprise entre 250 et 300 M€ par an.

L'évolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace conduite à sécuriser un niveau d'épargne à hauteur de 138,6 M€ au projet de budget 2023. Adossé aux recettes prévisionnelles d'investissement hors emprunt (environ 70 M€) et un emprunt d'équilibre prévisionnel de 200 M€, il est possible de financer un plancher de 300 M€ de dépenses d'investissement en 2023.

	CA 2021	BP 2022	Projet BP 2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	1 870,3	1 756,8	1 831,7	1 848,3	1 860
Dépenses réelles de fonctionnement	1 493,6	1 587,4	1 693,1	1 735,3	1 763,1
Autofinancement brut	376,7	169,4	138,6	113	96,6

3.4. Des investissements ambitieux à hauteur de 300 M€ en 2023 pour concrétiser une PPI de 3,3 Mds€

A ce stade des arbitrages budgétaires, il est proposé des investissements à hauteur de 300 M€ en 2023 qui se ventilent ainsi :

- La maintenance sur gros projets d'investissement : 92 M€
- Les nouveaux projets : 145 M€
- La contractualisation et les subventions de soutien aux territoires : 63 M€

Sur la période 2023-2027, la projection d'investissements est de 2,2 Mds€ pour l'ensemble de la collectivité.

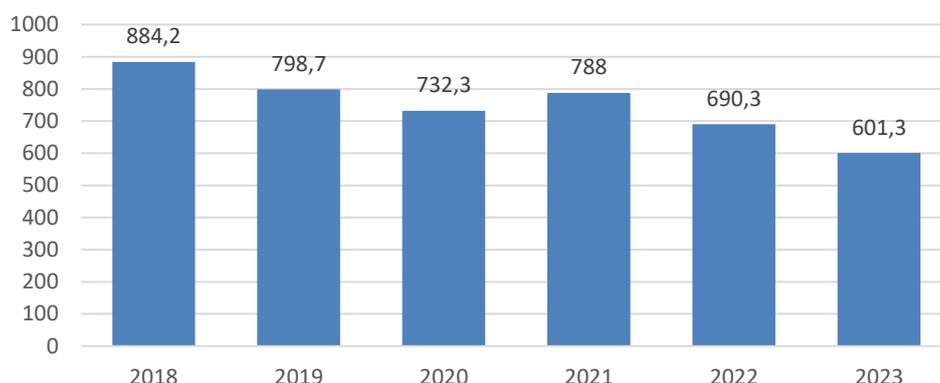
	Montant d'investissements pour 2023-2027 (en M€)
Infrastructures	855,0
Education	523,7
Attractivité territoires	314,3
Habitat	109,1
Administration des services	142,3
Culture et patrimoine	68,9
Environnement	67,4
Autonomie	50,8
Aide Sociale à l'Enfance	22,2
Action sociale de proximité	16,6
Santé publique	8,6
Attractivité Europe Transfrontalier Université	4,3
Innovation	1,9
Sport et Jeunesse	1,2
Autres	0,5
TOTAL	2 186,7

3.5. Un niveau d'endettement sécurisant

➤ La dette est maîtrisée

Au 1er janvier 2022, l'encours de la dette s'élevait à 690 348 654,46 €. Après le remboursement du capital de l'exercice pour un montant de 89 097 376,66 € et en l'absence d'une nouvelle souscription, la dette départementale s'établit à 601 251 277,80 € au 31 décembre 2022.

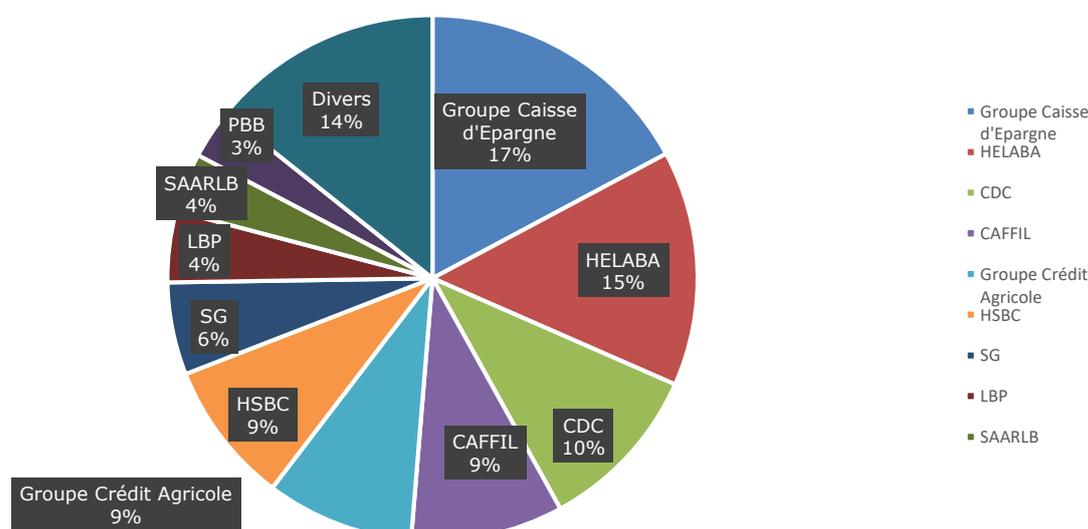
Evolution de l'encours de dette depuis 5 ans au 01/01/N (en M€)



Au 31 décembre 2022, le taux moyen de la dette s'élevait à 1,61 % ce qui constitue un coût de la dette performant (en augmentation de seulement 10 points de base par rapport à la fin 2021). En effet, les indices bancaires de dette à taux variable qui étaient majoritairement bas et bien positionnés ont entamé leur croissance à la fin de l'année 2021. Par ailleurs, l'ancien stock de dette contracté principalement à taux fixe durant la période 2002-2011, contrairement aux derniers contrats, continue à générer des intérêts élevés.

Au global, au 1^{er} janvier 2022, la part de taux fixe est de 70,45 % (contre 67,82% au 1^{er} janvier 2021, soit une hausse de la part de taux fixe de 2,63 points), la part de taux variable de 28,20%, et la part des taux structurés de 1,35 %.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose d'un panel étendu de partenaires financiers, dont des partenaires institutionnels tels que la Caisse des Dépôts et Consignations (10%). Les autres prêteurs les plus importants sont le Groupe Caisse d'Épargne (17%), HELABA (15%), la CAFFIL, le Groupe Crédit Agricole et HSBC (9%).



➤ La capacité de désendettement

Au regard de l'évolution de l'inflation et de ses conséquences sur nos charges de fonctionnement, et afin de préserver nos capacités d'investissement à un niveau élevé, notre capacité de désendettement maximum sera fixée à 7 années sur la période 2023-2025.

Rappelons à ce titre qu'il est communément admis que le risque financier est fixé à 10 ans de capacité de désendettement pour les Départements.

➤ Diversification de la stratégie de financement

A des fins de maîtrise de la dette, la Collectivité européenne d'Alsace mène une stratégie d'emprunt prudente, optimisée et diversifiée.

En 2023, la stratégie de gestion de la dette s'appuyera sur les lignes directrices suivantes : souscription de produits de gestion de dette simple indexés de la zone euro, mise en concurrence des opérations de dette et sanctuarisation d'une proportion élevée de prêts à taux fixe.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose également d'un programme de lignes de trésorerie qui sont des concours financiers permettant de mobiliser des fonds de manière souple et rapide qu'elle pourra utiliser en cas de besoin.

Conclusion : la Collectivité européenne d'Alsace intervenant sur un périmètre cohérent et pertinent démontre et démontrera encore son engagement auprès des citoyens, des acteurs locaux, des collectivités et de nos agents

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

-De prendre acte de la présentation du rapport, de débattre des orientations budgétaires pour 2023 et de clôturer ce débat par un vote. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

-De bien vouloir prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2023.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY